

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 12 AVRIL 2022 A 18 H 30

SALLE DE LA MAIRIE VERPILLIERES

Effectif légal : 11

Convocation du 05/04/2022

Nombres de Conseillers en exercice : 10

L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze avril à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VERPILLIERES à la salle de la mairie sous la présidence de Madame LEVERT Jocelyne, Maire de la commune.

Présents : Monsieur LEVERT Fabien, Madame LEVERT Marie-Thérèse, Monsieur OMNES Freddy, Madame OMNES Marine, Madame POULET Maëva, Monsieur POULET William.

Absents excusés : Madame HERBET Nicole (pouvoir POULET William), Madame MARIE-JOSEPH Marie-Christine (pouvoir LEVERT Fabien), Monsieur LEVERT Pascal (pouvoir LEVERT Marie-Thérèse),

Secrétaire de séance : Madame OMNES Marine.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 8 février 2022 qui est adopté à l'unanimité.

1) FONGIBILITE DES CREDITS.2022-04-12-3

Il est expliqué à l'assemblée les nouvelles fonctionnalités de la nomenclature M57 adopté l'an dernier pour la commune. En effet, celle-ci apporte une souplesse en matière de virements de crédits : l'organe délibérant pourra déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Après avoir entendu ces explications, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité d'instaurer la fongibilité des crédits à partir du 1^{er} janvier 2022 et ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE.2022-04-12-4

Madame le Maire présente le compte de gestion de la commune comme indiqué ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement, exercice	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-77 291.51		56 804.55	-20 486.96
Fonctionnement	108 155.23	77 291.51	50 476.24	81 339.96
TOTAL	30 863.72	77 291.51	107 280.79	60 853.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DES EAUX.2022-04-12-5

Madame le Maire présente le compte de gestion du service des eaux comme indiqué ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement, exercice	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	5 910.18		220.06	6 130.24
Fonctionnement	12 954.53		-5 902.39	7 052.14
TOTAL	18 864.71		-5 682.33	13 182.38

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion.

3) COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX.2022-04-12-6

Conformément à l'article L2121-14 3è alinéa du CGCT. Il faut procéder à l'élection du Président pour l'approbation du compte administratif. Monsieur OMNES Freddy est élu par l'assemblée à l'unanimité.

Avant de se retirer, Madame le Maire a présenté le compte administratif comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	25 861.89 €	19 959.50 €		220.06 €
Report année 2020		12 954.53 €		5910.18 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité le compte administratif.

4) APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION.2022-04-12-7

Dans le souci de ne pas grever d'avantage l'imposition des foyers de la commune, il est proposé à l'assemblée de maintenir les taux des années antérieures comme indiqué ci-dessous :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35.07 %	35.07 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.98 %	28.98 %
C F E	18.54 %	18.54 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent les taux d'imposition à l'unanimité.

5) AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE.2022-04-12-8

Madame le Maire présente l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessous :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12	81 339.96 €
Affectation obligatoii	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	20 486.96 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	60 853.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité l'affectation du résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE DES EAUX.2022-04-12-9

Madame le Maire présente l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessous :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12	7 052.14 €
Affectation obligatoii	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	7 052.14 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité l'affectation du résultat.

6) **APPROBATION DU BUDGET COMMUNE.2022-04-12-10**

Madame le Maire présente le budget de la commune comme indiquée ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	98 437.00	116 083.00	176 680.75	118 668.71
Report année 2021		60 853.00	20 486.96	
Virement section investissement	78 499.00			78 499.00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité le budget ainsi présenté.

1) **APPROBATION DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX.2022-04-12-11**

Madame le Maire présente le budget de la commune comme indiquée ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	20 611.06	19 930.00	12 721.38	220.06
Report année 2021		7 052.14		6 130.24
Virement section investissement	6 371.08			6 371.08

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité le budget ainsi présenté

7) **TRAVAUX FOSSE GRANDE RUE (COTE DIRECTION ROYE).2022-04-12-12**

Il est expliqué à l'assemblée que les travaux de fossé Grande Rue doivent être terminés pour la fin juin au plus tard si la commune souhaite bénéficier de la subvention DETR qui lui a été octroyé avec la précédente municipalité. Le devis de l'entreprise FOUBLIN est présenté ainsi que celui de l'entreprise PIVETTA :

FOUBLIN 24 812 € HT

PIVETTA 23 960 € HT

Il reste la partie élagage qui serait assurée par l'entreprise ARTISAN DES CIMES pour un montant de 780 € HT.

Le montant de la subvention représente 20% du montant global Hors Taxe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont choisi de prendre l'entreprise PIVETTA et pour la partie élagage l'entreprise ARTISAN DES CIMES. Ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

DIVERS : Madame le Maire est toujours dans l'attente du prix du terrain pour l'installation d'une bache incendie rue de Nesle.

De nouveaux renseignements seront pris pour l'aménagement de la mare Grande Rue puisqu'il n'est pas possible d'installer une bache incendie sur le terrain situé à coté de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

LEVERT Jocelyne	OMNES Marine	POULET William	LEVERT Fabien
MARIE-JOSEPH Marie-Christine Absente pouvoir LEVERT Fabien	POULET Maëva	OMNES Freddy	LEVERT Pascal Absent pouvoir LEVERT Marie-Thérèse
LEVERT Marie-Thérèse	HERBET Nicole Absente pouvoir POULET William		